Envoyé en préfecture le 20/11/2024
Reçu en préfecture le 20/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 040-214001570-20241120-DEL_61_2024-DE

MAIRIE

Lit-et-Mixe

61/2024

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 novembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué ***le 14 novembre 2024,*** *s'est réuni en session ordinaire au Pavillon, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire*

PRESENTS : Mme M.J.RUSKONE- M. J.WATIER – M.D.DUFAU -M.S.GILBERT- Mme L.LESBATS – Mme S.CHAMPILOU – M. T. LAMARQUE – M. F.PEHAU- M.T.DEVERT- Mme E. TROUILLET - M. C. VIGNEAU- M.G.NAPIAS- - Mme I. LESBATS- Mme Virginie DOUET- M. S. LABAT -I.DUPONT

Absents : Mme C.GUILLET donne procuration à M. J.WATIER, M. G.VILLENAVE donne pouvoir à M. G. NAPIAS, Mme C.LACOSTE donne procuration à M. I. LESBATS

Mme CHAMPILOU est élue secrétaires de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Pouvoirs : 3

OBJET : Grille des tarifs municipaux applicables en 2025

M. le Maire propose la tarification ci-dessous :

Produit	Conditions		Tarif 2025
Location des salles municipales			
Salle polyvalente soir	Administrés Vendredi soir au dimanche	du 01/05 au 30/09	410.00€
		du 01/01 au 30/04	495.00€
		du 01/10 au 31/12	495.00€
	Locataires Hors Commune Vendredi soir au dimanche soir	Du 01/05 au 30/09	510.00€
		Du 01/04 au 30/04	595.00€
		Du 01/10 au 31/12	595.00€
Salle polyvalente	Journée supplémentaire		100,00€
Pavillon Landais	Administrés	Tarif normal	150,00€
	Vendredi soir au dimanche soir	Tarif jeune (18 à 22 ans)	50,00€
Pavillon Landais	Locataires Hors Commune Vendredi soir au dimanche soir		300,00€
Bar salle polyvalente		Tarif normal	150.00 €
		Tarif jeune (18 à 22 ans)	50.00 €
Bar salle polyvalente	Locataires Hors Commune		300.00€
Pavillon Landais - Etage			40.00 €
Pavillon Landais	réunion Hors association locale	Session/ journée	40.00€
Salle culturelle (Hall)	exposition/ vernissage (privé)	Journée	30.00€
		Forfait 3 jours	50.00€
Salle culturelle		Séminaire	200.00
		Forfait ménage	100.00€

Location tables et chaises		
Tarif 1 table + 8 chaises	Forfait	5.00 €

Restauration scolaire	
Elève	2.45 €
Personnel extérieur	3.50 €

Funéraire		
Concession trentenaire cimetière		30€ le m²
Vente case columbarium trentenaire- nouveaux modèles (2 urnes)	la case 2 urnes	400 €
Droits de garde dans dépositaire	30 jours gratuits puis	30€ la quinzaine
Vacation funéraire		20 €

Envoyé en préfecture le 20/11/2024
Reçu en préfecture le 20/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 040-214001570-20241120-DEL_61_2024-DE

Produit	Type de redevance	Montants 2025

Occupation du domaine public

Droit d'occupation temporaire de camions restaurations, installés sur la place du marché	Toutes saisons en dehors des jours de marchés	0.50€/jour/m²
Droit d'occupation temporaire de : chantier, bungalow, réservation d'emplacement pour toute activité économique	Toutes saisons	0.50€/jour/m²
Trottoir commerce	Forfait de moins de 3 m²	200,00€
Trottoir commerce	Forfait de plus de 3 m²	300,00€
Trottoir bar/ restaurant	Forfait de moins de 3 m²	200,00€
Trottoir bar/ restaurant	Forfait entre 3 et 20 m²	400,00€
Trottoir bar/ restaurant	Forfait entre 20 et 60 m²	1 900,00€
Trottoir bar/ restaurant	Forfait de plus de 60 m²	2300,00€
Chaussée bar/restaurant	Forfait	800,00€
Signalétique et enseignes mobiles pour toute activité économique	Forfait	30,00€
Cirques et spectacles	Forfait saisonnier (1er juillet 31 août)	50€
Manèges, attractions foraines	Forfait saisonnier (1er juillet 31 août)	50€
Cirques et spectacles	Hors saison	15€

Un règlement spécifique, détaillant l'ensemble les modalités de mise en place et de respect des dispositions, est rédigé en conséquence.

Capture d'animaux errants

Frais de capture et transport à la fourrière animale	forfait	70.00 €

Horodateurs

Droit de stationnement	Tarif 1ére heure de stationnement	1.50 €
	Tarif 2ème heures de stationnement	2.50 €
	Tarif 3ème heures de stationnement	3.50 €
	Tarif jusqu'à 8h45 de stationnement	5.00 €
	Tarif 9h00 de stationnement	25.00€
	Tarif Forfait Post Stationnement (FPS)	25.00€

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Accueil extrascolaire -vacances d'été		
Prix de journée courante avec repas	Quotient de de 0à 449	11.00 €
	Quotient de 449 à 794	11.00€
	Quotient de 794 à 1000	11,00€
	Quotient supérieur à 1000	11,50€
Prix demi-journée sans restauration	Quotient de 0 à 449	5.50 €
	Quotient de 449 à 794	5.50€
	Quotient de 794 à 1000	5,50€
	Quotient supérieur à 1000	5,75€

Envoyé en préfecture le 20/11/2024
Reçu en préfecture le 20/11/2024
Publié le 20/11/2024
ID : 040-214001570-20241120-DEL_61_2024-DE

Accueil périscolaire		
Quotient de 0 à 794	½ journée sans restauration	0,25€
	½ journée avec restauration	2,70€
	Journée	2,95€
Quotient de 794 à 1000	½ journée sans restauration	0.50€
	½ journée avec restauration	2,95€
	Journée	3.20€
Quotient supérieur à 1000	½ journée sans restauration	0.75€
	½ journée avec restauration	3,20€
	Journée	3,45€

Marché saisonnier

Du 1er juillet au 31 août.

Abonné emplacement	Le mètre linéaire	2,00€
Abonné redevance électrique (hors camion et remorque)	Forfait journalier	1,50€
Volant emplacement	Le mètre linéaire	2,50€
Volant redevance électrique (hors camion et remorque)	Forfait journalier	1.50€
Redevance électricité de camion boutique ou remorque	Forfait journalier	3.00€

Marché hors saison

Abonné	Le mètre linéaire	1€
Volant	Le mètre linéaire	1,50€

Marché Nocturne

Prix par emplacement et par marché. Electricité incluse	0 à 3m linéaires	15.00 €
Prix par emplacement et par marché. Electricité incluse	0 à 6m linéaires	25.00 €
Prix par emplacement et par marché. Electricité incluse	0 à 9m linéaires	35.00 €

Un règlement spécifique à chaque type de marché, détaillant l'ensemble les modalités de mise en place et de respect des dispositions, est rédigé en conséquence.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Jean WATIER le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :
- D'approuver la grille de tarification ci-dessus applicable en 2025.
Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire.
Gérard NAPIAS

La secrétaire de séance
Sabine CHAMPILOU

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».